



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

ANNEXE : REDEVANCES CONTRÔLES ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

TARIFS EN VIGUEUR AU 1^{ER} JANVIER 2018

Délibération n°2017/209 du 14 décembre 2017

PRESTATIONS	TARIFS (TTC)
Diagnostic initial (hors session immobilière)	50,00 €
Contrôle cession immobilière	110,00 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement	50,00 €
Contrôle annuel de la conformité (installations supérieures à 20 EH)	30,00 €
Contrôle de conception des installations nouvelles ou réhabilitées	70,00 €
Contrôle de bonne exécution des installations nouvelles ou réhabilitées	70,00 €
Visite exceptionnelle sur demande de l'administré (avec rédaction d'un rapport)	50,00 €
Pénalité pour refus de contrôle obligatoire et de réhabilitation dans les délais impartis	Prix du contrôle + majoration de 100 %